

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement et de l'aménagement de la rue Delage à Chassieu, d'une parcelle de 66 mètres carrés située au numéro 19 de cette voie, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 260 de la section BT et appartenant à l'OPAC du Rhône.

Aux termes du projet d'acte administratif qui vous est présenté, l'OPAC du Rhône céderait le bien en cause moyennant le franc symbolique, étant entendu que la Communauté urbaine fera exécuter, à ses frais, divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, travaux évalués à la somme de 100 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - La dépense en résultant et les frais d'actes notariés évalués à 3 000 F ainsi que le montant des travaux seront prélevés sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine, respectivement exercice 2001 au titre de la programmation - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0470 et exercice 2000 - compte 231 510 - opération 0470.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,